



## Je veu savoir mon droit en général

Par **de Sà Paula**, le **07/03/2011** à **22:01**

Bonjour,  
je vou savoir stp se huissier a le droit de bloque la totalite de un compte bancaire je me trouve san l'argent pour faire de course pour la maison avec mon conjuant dans le choumage et une petit fille de 8an je reçu des demenités journalieres de securit social pour acident de travail je remerci d'avance jesuis dans une situacion pas bonne merci

Par **mimi493**, le **07/03/2011** à **23:14**

L'huissier, fait la saisie, mais la banque est obligée de laisser d'office une certaine somme à disposition du titulaire du compte.